

STOP AUX INCIVILITÉS !



Stationnements gênants, dépôts sauvages sur la voie publique et dans la nature, trottoirs salis par les déjections canines... la commune est trop souvent sujette à ces situations qui impactent non seulement le **paysage** et l'**environnement**, mais aussi le **bien-être des riverains** et autres **usagers des voies concernées**. La municipalité désapprouve ces actes d'incivilité et tient à rappeler les **dispositifs mis en place pour éviter que ces désagréments ne persistent**. Pour rester une commune où il fait bon vivre, nous appelons chacun de vous à **maintenir vos efforts dans le respect de tous**.

Stationnement gênant



Tout stationnement sur la voie publique en dehors des emplacements prévus et dont la **position entrave la circulation routière et piétonne** est considéré comme gênant et passible d'une amende.

Si vous êtes témoin d'un stationnement gênant, vous pouvez **contacter la Police Municipale** au 04 42 73 97 61.

Déjections canines

Il est **obligatoire de ramasser les déjections canines** partout, y compris dans les caniveaux, les espaces verts, les pieds d'arbres et les bandes plantées. C'est avant tout un problème d'hygiène, car **une crotte de chien met plusieurs mois à se dégrader**. Par ailleurs, cette infraction est passible d'une **contravention de 35 €**.

Des sacs plastiques conçus spécialement pour les déjections canines sont à **votre disposition** dans les **points d'apport « toutounet »** situés au parking Saint Dominique, à l'aire du Portelet, au niveau de la rue du Docteur Gastinel, de la traverse du Barri et au Jardin de la ville. Les points d'apport sont réapprovisionnés tous les vendredis par les agents municipaux du service Propreté.



Tri et encombrants



Nous n'avons cessé de constater les dépôts sauvages à répétition. Au-delà de nuire à l'environnement, cela nuit aux riverains et aux personnes qui se dévouent pour les extraire. Pour autant, **des solutions existent** afin de **se débarrasser de ces encombrants sans les jeter n'importe où**.

Les particuliers ou professionnels souhaitant se débarrasser d'objets volumineux ont la possibilité de les amener à la **ressourcerie « Le Dirigeable »** à Aubagne pour leur donner une **seconde vie**. Contact : 04 42 72 47 86.

Tous les encombrants que vous souhaitez jeter (gros emballages y compris) doivent être déposés à la **déchetterie**, située au **chemin Sainte-Catherine**.

Pour y accéder, veuillez vous munir de votre **carte d'accès** qui est à **récupérer à l'accueil de la mairie** avec un justificatif de domicile et une Carte Nationale d'Identité.

Vous ne pouvez pas vous déplacer à la déchetterie ? Les services métropolitains viennent à vous. Vous pouvez les contacter pour **convenir d'un rendez-vous au 0 800 94 94 08**.



La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 16h45 et le dimanche de 8h30 à 13h30 (hors jours fériés).



Concernant les ordures ménagères, c'est la **Métropole Aix-Marseille-Provence** qui est **en charge de leur collecte** dans les conteneurs. Bien souvent ceux-ci sont encombrés par des **sacs poubelles trop grands** finalement **déposés à même le sol**, dégageant une **odeur nuisible pour le voisinage**. Afin d'éviter cette situation, il est essentiel de se tourner vers des **sacs adaptés aux dimensions des conteneurs**.

Des **colonnes de tri** sont également à votre disposition dans tout le village pour y recycler le verre, le plastique, les papiers et même les vêtements ! **Si un bac de tri est plein, vous pouvez le signaler** directement à la Métropole Aix-Marseille-Provence au **0 800 94 94 08**, en indiquant le **numéro de référence** qui figure sur le conteneur.

Pour les **déchets organiques**, le compostage est un geste simple qui permet de **réduire les déchets à la source**. Les déchets organiques sont transformés pour nourrir ses plantes ou son jardin. Des **aides financières** sont proposées pour **l'achat d'un compost** ou vous pouvez **en commander un auprès de la Métropole** pour un montant de 10€.



Les jours de collecte des ordures ménagères sont les suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis matins : centre-ville et tous les extérieurs (sauf OK Corral et Hameau des Roux).
- Les mardis, jeudis et samedis : col de l'Ange, OK Corral, Hameau des Roux, chemin de la Feutrière, Sainte Catherine, chemin Notre Dame, campagne Saint Antoine et les conteneurs du boulevard Gambetta.



VOUS SOUHAITEZ SIGNALER UNE ANOMALIE, PRENDRE UN RDV, LOCALISER LES POINTS DE COLLECTE, COMMANDER UN SERVICE MÉTROPOLITAIN... ?

Rendez-vous sur l'application « Adoptez le R3FLEXE » en scannant ce QR code :

La Métropole met également à votre disposition un centre d'appel ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30 et le samedi de 7h30 à 17h30 :

0 800 94 94 08 (numéro vert gratuit)



Face aux **incivilités** et à **l'insécurité** qui pèse de plus en plus sur la commune, **le Maire a reçu le Commandant de la Gendarmerie d'Aubagne**, en présence de notre Chef de la Police Municipale, afin de faire un **point détaillé sur la sécurité** à Cuges-les-Pins. Cette rencontre a permis d'échanger sur les **actions préventives**, la **coordination entre nos forces de sécurité** et la **surveillance renforcée des zones sensibles**. La sécurité de Cuges est une priorité absolue afin de **garantir la tranquillité et le bien-être de tous**.

« Nous avons lancé des opérations de contrôle avec la gendarmerie et la police municipale pour lutter contre les incivilités, notamment les nuisances sonores et les dépôts sauvages autour de la fontaine et d'autres lieux sensibles. En tant que Conseiller Municipal délégué à l'Incivisme et à la Propreté du village, je serais vigilant sur ces actions. Elles se répéteront régulièrement pour préserver la tranquillité et le respect des règles de vie commune. Nous comptons sur la coopération de tous pour que ces efforts portent leurs fruits. Ensemble, faisons de Cuges-les-Pins un lieu agréable, sans incivilités ni nuisances. »



Guillaume Galien

Conseiller municipal délégué à l'Incivisme, à la Propreté du village et aux Relations avec les autorités civiles et militaires.